



RAPPORT D'ACTIVITE 2024



APAS

CHARENTE-MARITIME

PARTENAIRE DE LA SANTÉ AU TRAVAIL



L'APAS 17 est une association, sans but lucratif, régie par la Loi du 1er juillet 1901.

Créée en 1948 sous le nom **d'Association Paritaire d'Action Sociale de la Charente-Maritime**, elle regroupait à l'époque 47 entreprises et vingt ans plus tard, en 1968, environ 5 000 entreprises. À ce jour, l'association compte environ **11 000 entreprises adhérentes** et assure le suivi d'environ **100 000 salariés** sur le département.

Depuis 75 ans l'APAS 17 ne cesse de faire évoluer ses moyens et ses ressources dans le but d'améliorer le service rendu aux entreprises adhérentes, ceci au rythme des réformes de modernisation imposées par le législateur.

L'APAS 17 est actuellement sous couvert d'un agrément délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) de la Nouvelle-Aquitaine. Cet agrément a été renouvelé pour **5 ans le 4 janvier 2022**.

Cette année 2024 s'inscrit dans la continuité des deux années précédentes, très marquées par la mise en place de la dernière réforme selon la loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 et les différents décrets en découlant. Rappelons que le but de cette réforme est de **renforcer la prévention** au sein des entreprises et de décroïsonner la santé publique et la santé au travail.

Parmi les actions ayant marqué cette année 2024, on notera la mise en place de notre **logiciel métier uEgar**, mais aussi et surtout le déploiement de **la démarche qualité de notre Service**. Cette démarche qui aura mobilisé l'ensemble du Personnel de l'APAS doit nous conduire à l'obtention de notre **certification** au niveau 1, au plus tard en mai 2025.

SOMMAIRE

1.	Organisation de l'Association	6
2.	Le Personnel du Service	7
2.1.	Les métiers	7
2.2.	Les moyennes d'âge par métier	8
2.3.	La formation	8
3.	Fonctionnement du Service	9
4.	Situation de l'Association au cours de l'exercice	11
4.1.	Évolution du Chiffre d'Affaires	11
4.2.	Répartition du Chiffre d'Affaires par secteur géographique	12
4.3.	Les effectifs adhérents	12
4.3.1.	Répartition des effectifs par tranches d'effectifs	12
4.3.2.	Répartition des effectifs par secteurs d'activités	13
4.3.3.	Risques professionnels particuliers déclarés par les entreprises	14
5.	Détail des activités en 2024	15
5.1.	Suivi individuel de l'état de santé des salariés	15
5.1.1.	Les types de suivi	16
5.1.2.	Suivi des salariés : cas général	16
5.1.3.	Suivi des salariés : cas particulier des saisonniers	17
5.1.4.	Les conclusions médicales	18
5.2.	Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)	19
5.3.	Actions en milieu de travail	20
5.3.1.	Fiches d'Entreprises	20
5.3.2.	Actions réalisées par l'équipe pluridisciplinaire	20
5.3.3.	Focus sur les actions menées par le pôle IPRP	21
5.3.4.	Activité de l'assistante sociale en santé au travail	22
6.	Projet de Service	23
6.1.	Etat d'avancement du Projet de Service	23
6.1.1.	Action n°01	24
6.1.2.	Action n°02	24
6.1.3.	Action n°03	25
6.1.4.	Action n°04	25
6.1.5.	Action n°05	26
7.	Éléments importants de l'année 2024	26
7.1.	Vie juridique	26

7.1.1.	Le Conseil d'Administration.....	26
7.1.2.	La Commission de Contrôle.....	27
7.2.	Commentaires généraux sur le patrimoine et l'immobilier	27
7.3.	Les groupes de travail et projets en cours	27
8.	Enregistrement du document	29

1. Organisation de l'Association

Le Président de notre Association est Monsieur KONARE Aliou.

Conformément aux textes en vigueur, l'Association est administrée paritairement par un Conseil d'Administration de 20 membres désignés pour quatre ans.

Les représentants des employeurs sont désignés par les organisations patronales et les représentants des salariés sont désignés par les organisations syndicales, dans les deux cas, représentatives au niveau national.

Par le même modèle de désignation, l'APAS 17 possède aussi une Commission de Contrôle, composée d'un tiers de représentants des employeurs et deux tiers de représentants des salariés.

Les listes des membres de ces deux instances figurent sur notre site internet à la rubrique « [L'APAS17 / Qui sommes-nous ?](#) ».

Les missions des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) s'inscrivent, à présent, dans une offre socle de services rendus aux employeurs, aux salariés ainsi qu'à leurs représentants.

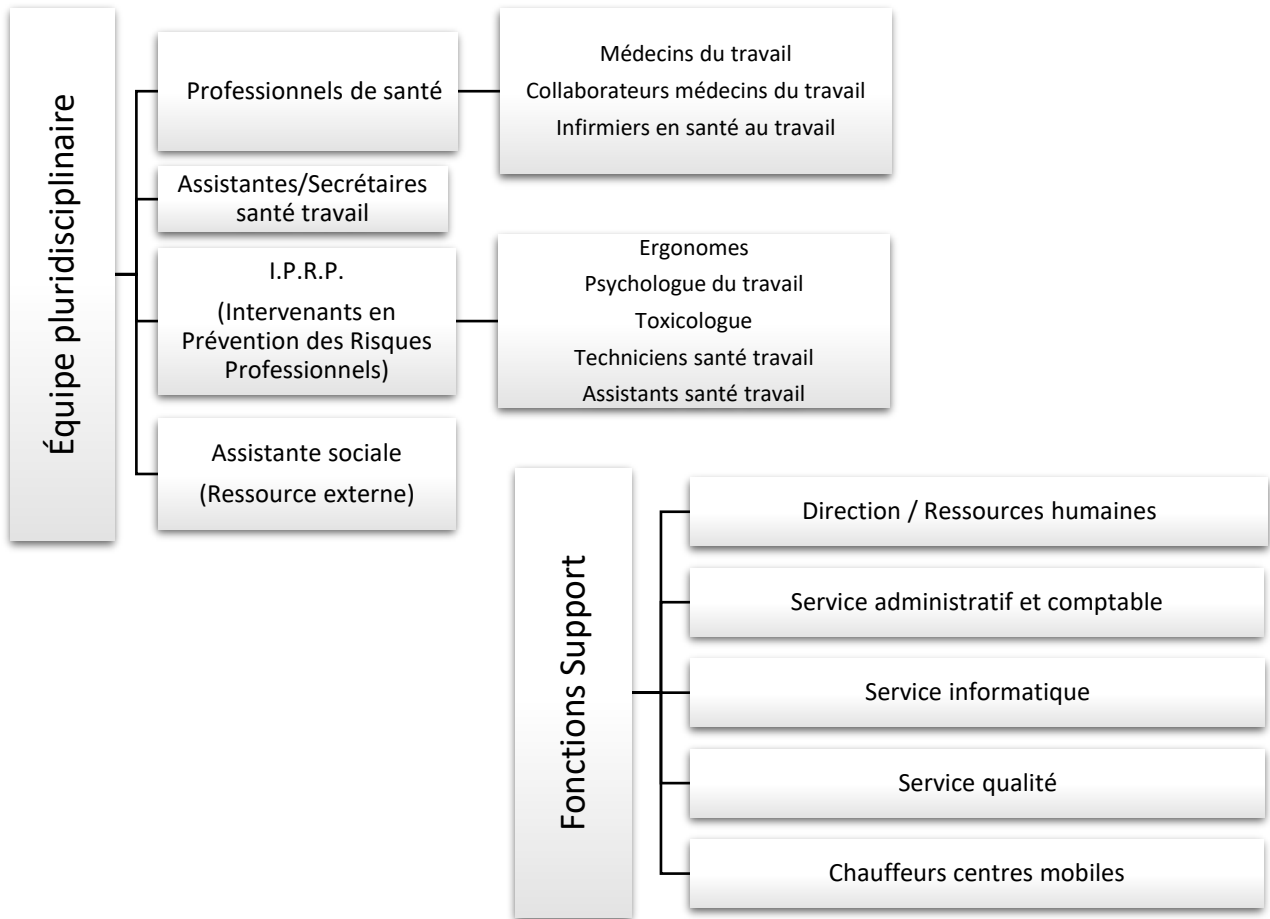


Ces missions s'inscrivent dans la perspective d'une démarche de progrès en prévention.

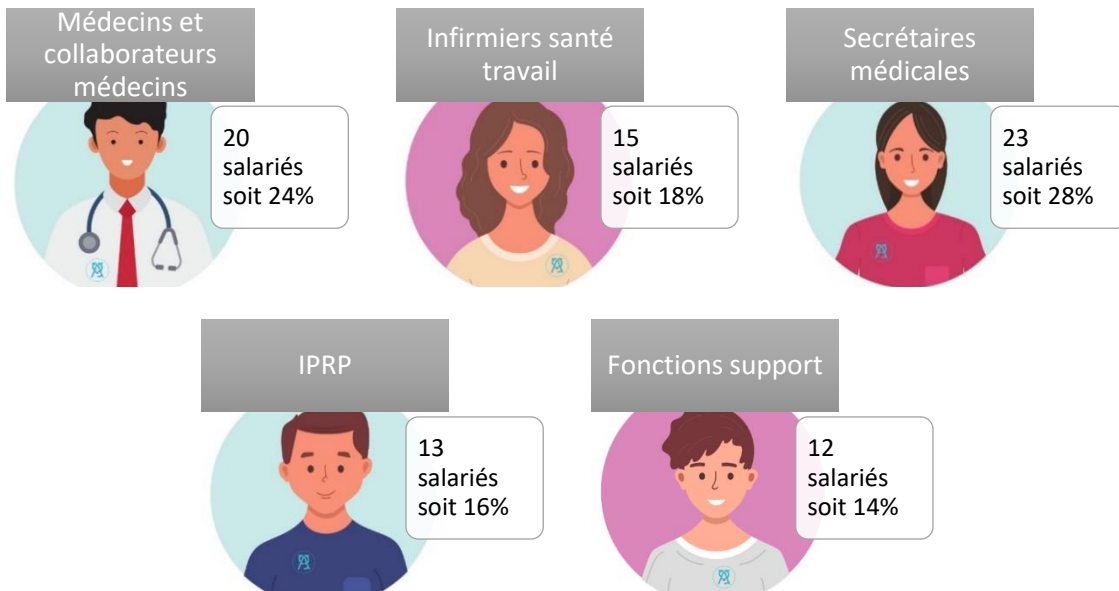
2. Le Personnel du Service

2.1. Les métiers

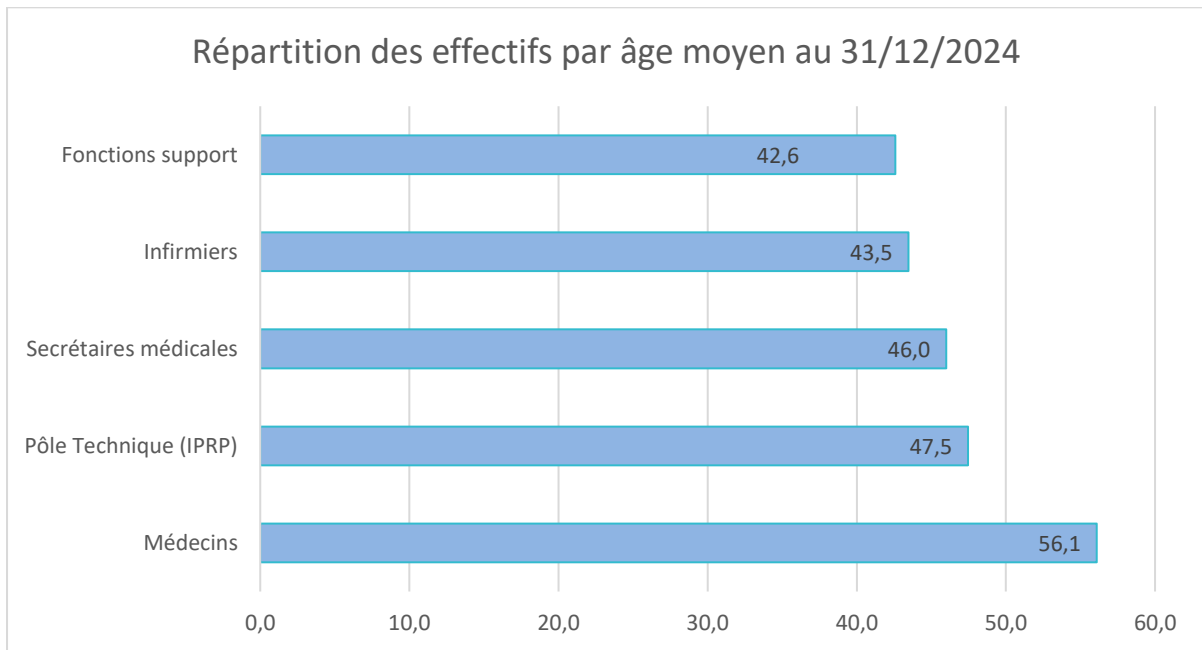
L'APAS 17, c'est une équipe pluridisciplinaire et des fonctions support qui collaborent et mettent leurs compétences au service des adhérents, des salariés et des partenaires.



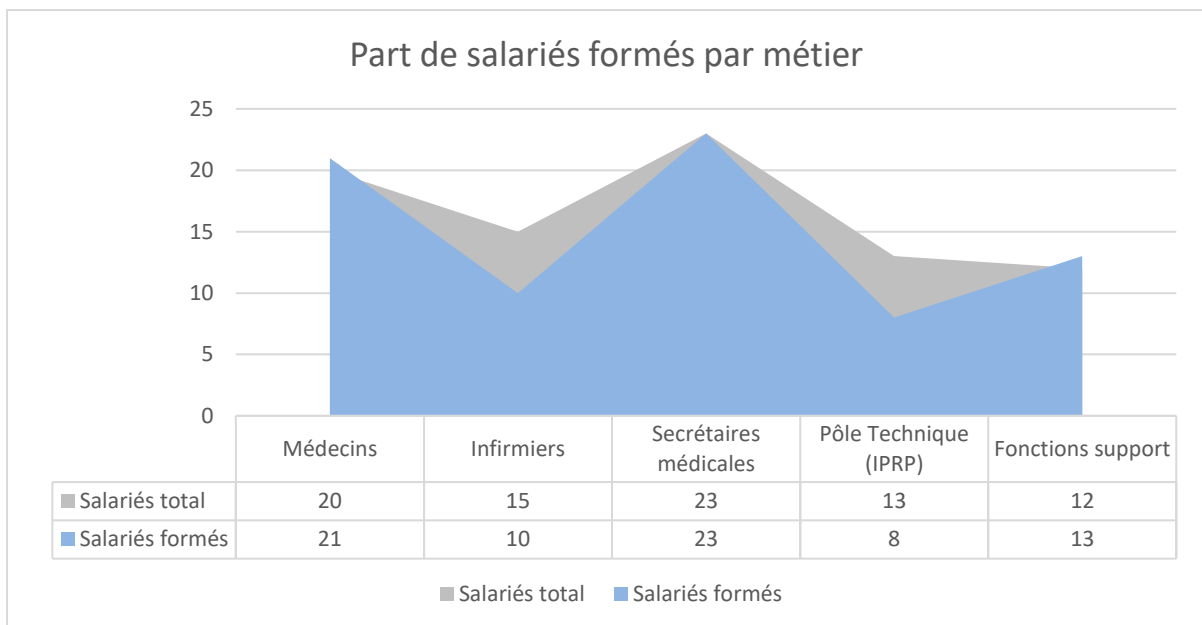
L'APAS 17, ce sont 83 salariés :



2.2. Les moyennes d'âge par métier



2.3. La formation



3. Fonctionnement du Service

Depuis janvier 2022, date du dernier renouvellement d'agrément, la compétence territoriale de l'APAS 17 s'étend sur 6 secteurs géographique (et non plus 7) sur l'ensemble de la Charente-Maritime.

▪ **6 secteurs géographiques**

- La Rochelle
- Rochefort / Tonny-Charente
- Marennes / Oléron
- Royan
- Saintes / Montendre
- Surgères / St Jean d'Angély



▪ **16 centres fixes**



- Aytré
- Dolus
- La Flotte en Ré
- La Pallice
- La Rochelle
- Marans
- Marennes
- Montendre
- Périgny
- Rochefort
- Royan
- Saintes
- St Jean d'Angély
- St Pierre d'Oléron
- Surgères
- Tonny-Charente

Tous ces centres fixes disposent des installations médicales et techniques permettant aux professionnels de santé d'offrir un service de qualité aux salariés de nos adhérents.

▪ **4 centres mobiles**

Chaque centre mobile est équipé de la façon suivante :

- Une salle d'attente avec chauffage et climatisation
- Un déshabilleur
- Une salle secrétariat avec laboratoire
- Un cabinet médical
- Une cabine audio
- WC

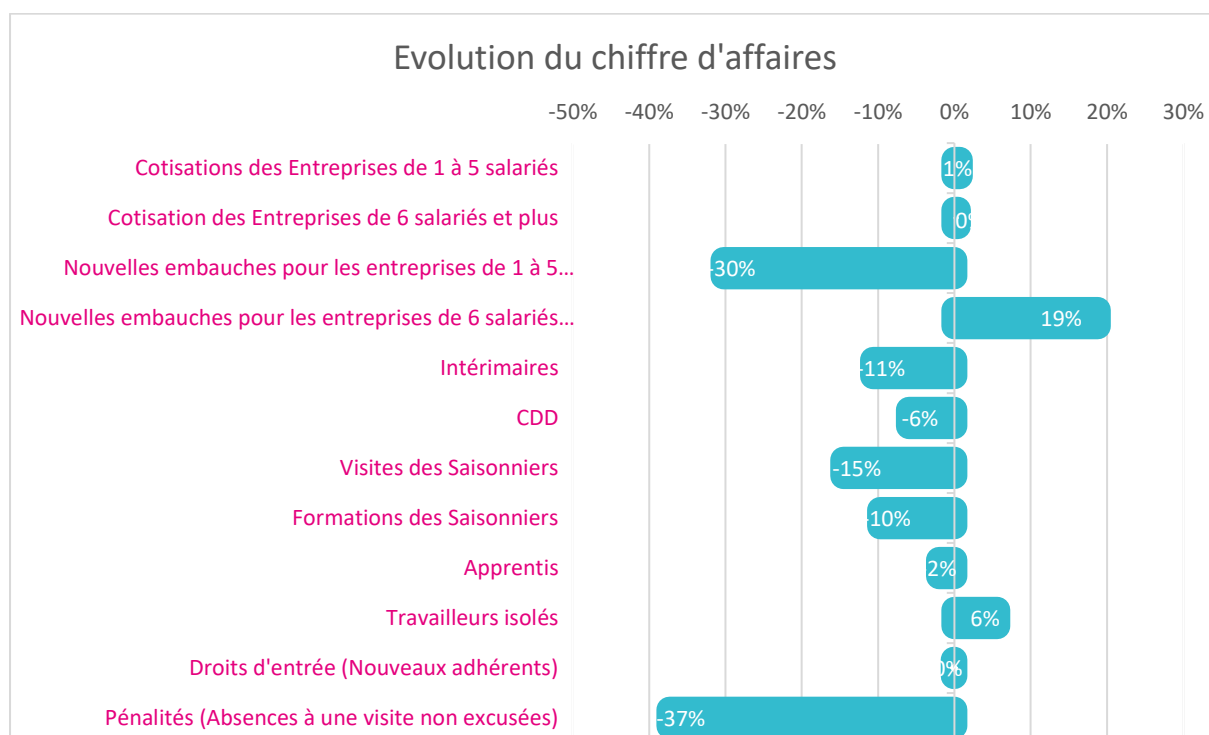


4. Situation de l'Association au cours de l'exercice

4.1. Évolution du Chiffre d'Affaires

Le chiffre d'affaires en 2024 est en diminution par rapport à l'année précédente avec un montant de 7 097 K€ contre 7 168 K€ en 2023, soit une diminution de 1 %.

La variation des différents postes se décline de la façon suivante :

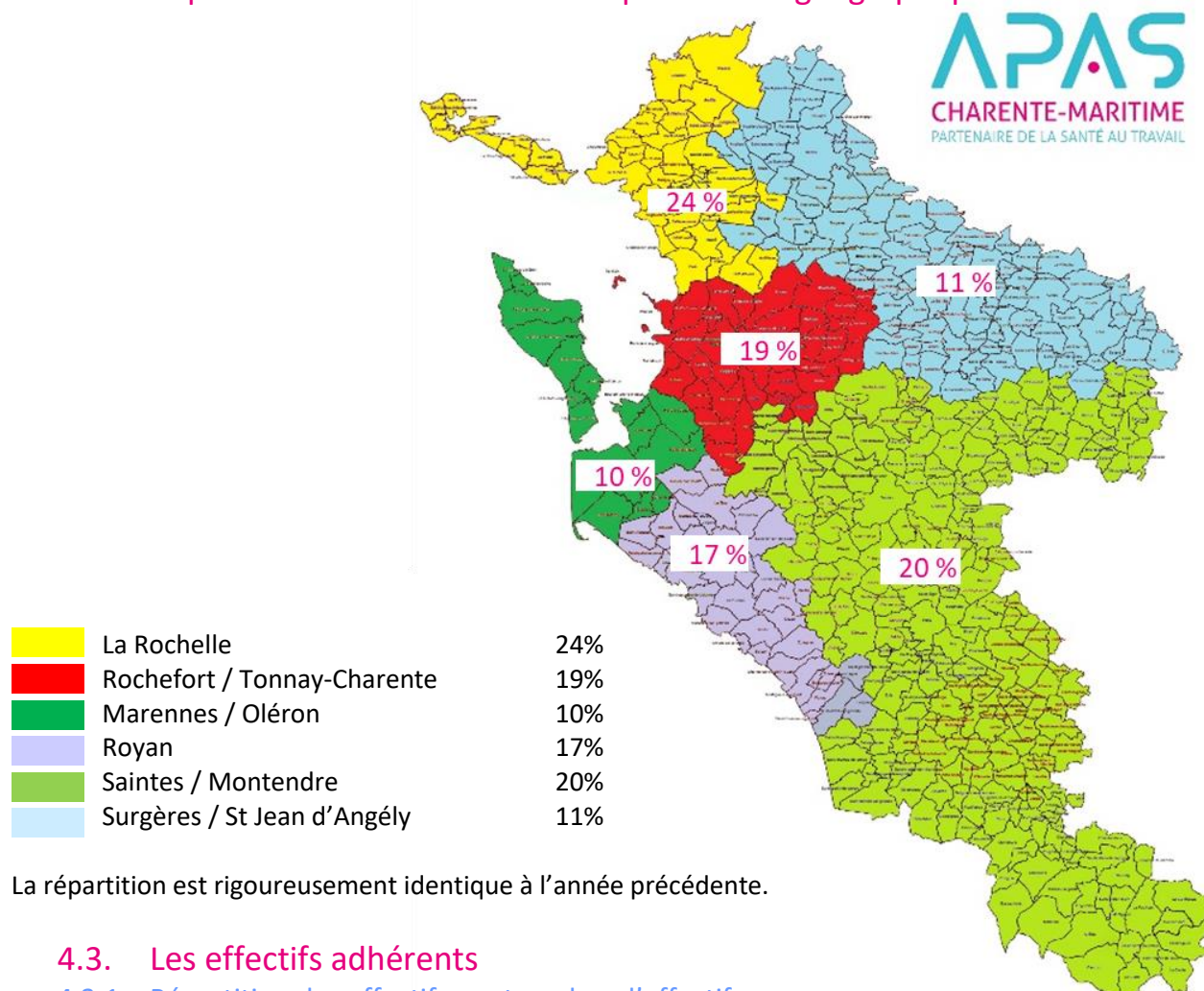


On notera une diminution significative des embauches en cours d'année pour les entreprises de 1 à 5 salariés (- 30%), alors que l'année précédente avait été marquée par une baisse similaire mais dans les entreprises de plus de 5 salariés (-29%). A l'inverse cette année les embauches sont en hausse (+19%) dans les entreprises de plus de 5 salariés.

Nous constatons une diminution sur l'ensemble des contrats précaires (CDD, saisonniers, intérimaires).

Enfin, on peut se réjouir de la diminution très significative des « absences non excusées dans les délais » soit – 37 %. Cela peut s'expliquer en partie par la mise en place d'une relance automatique des salariés avant leur visite. Cette relance réalisée par SMS, est adressée aux salariés à J-7 et J-1.

4.2. Répartition du Chiffre d'Affaires par secteur géographique



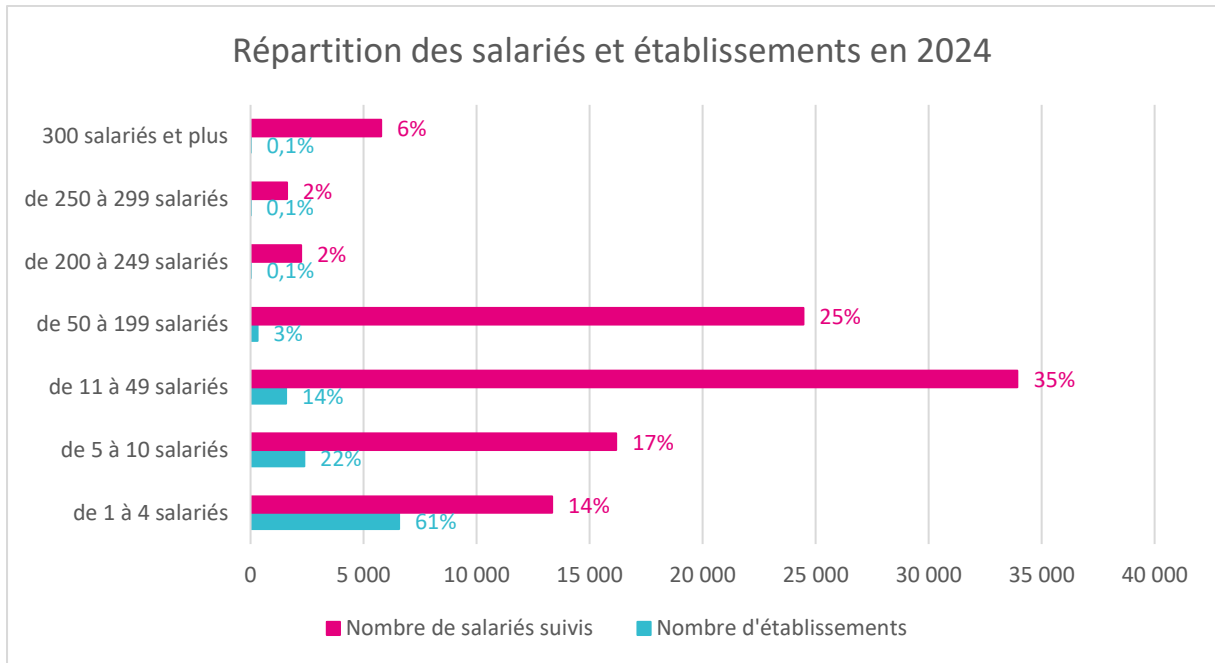
La répartition est rigoureusement identique à l'année précédente.

4.3. Les effectifs adhérents

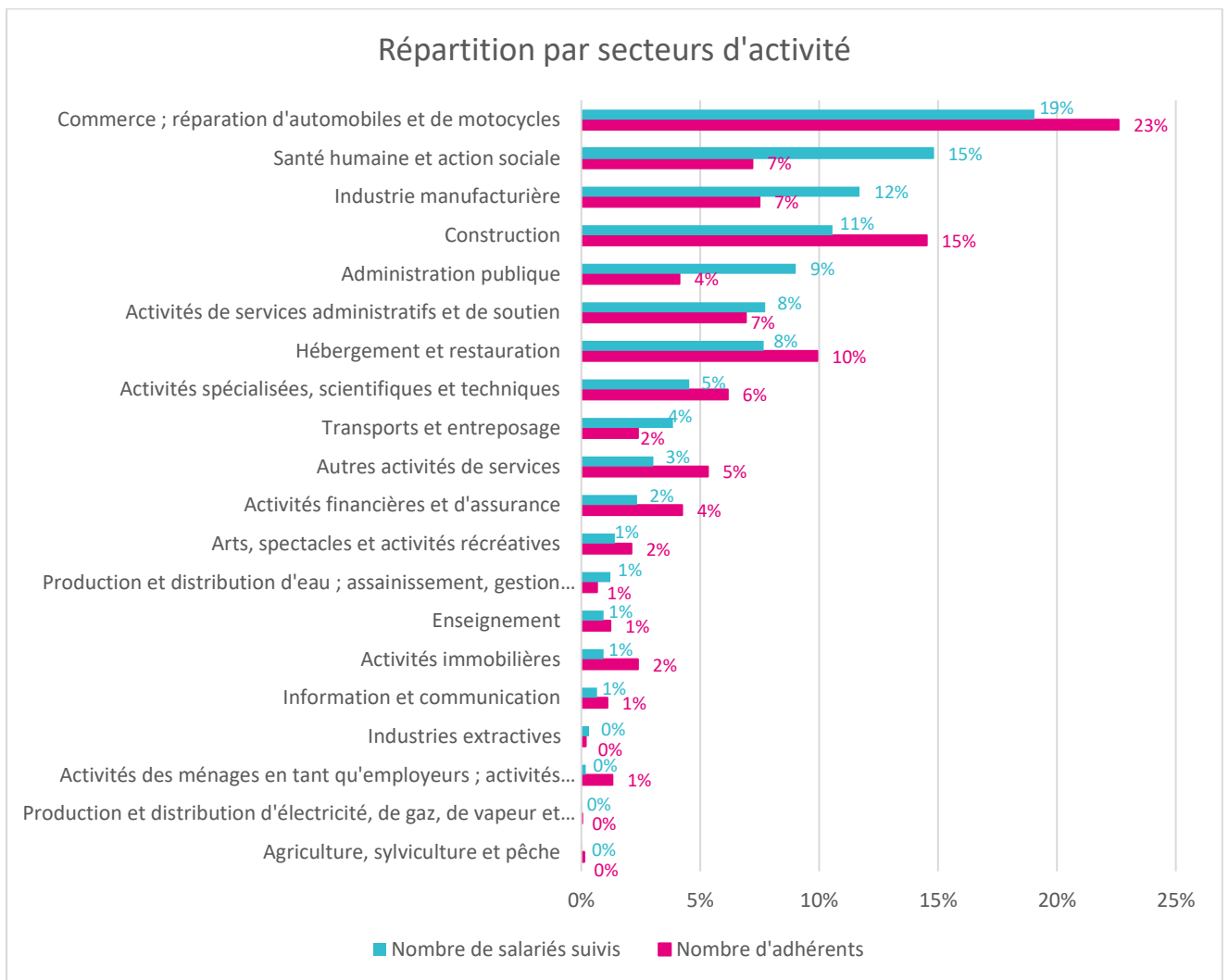
4.3.1. Répartition des effectifs par tranches d'effectifs

Durant cet exercice, **97 533** salariés ont été pris en charge, pour le compte de **10 852** entreprises.

Répartition selon la taille des entreprises (sur l'ensemble de l'année)	Nombre d'établissements		Nombre de salariés suivis	
	2023	2024	2023	2024
de 1 à 4 salariés	5 992	6 566	12 313	13 347
de 5 à 10 salariés	2 269	2 373	14 812	16 181
de 11 à 49 salariés	1 952	1 573	38 933	33 932
de 50 à 199 salariés	343	312	27 889	24 460
de 200 à 249 salariés	9	10	2 127	2 233
de 250 à 299 salariés	5	6	1 541	1 607
300 salariés et plus	11	12	5 654	5 773
Total (Établissements / Salariés)	10 581	10 852	103 269	97 533



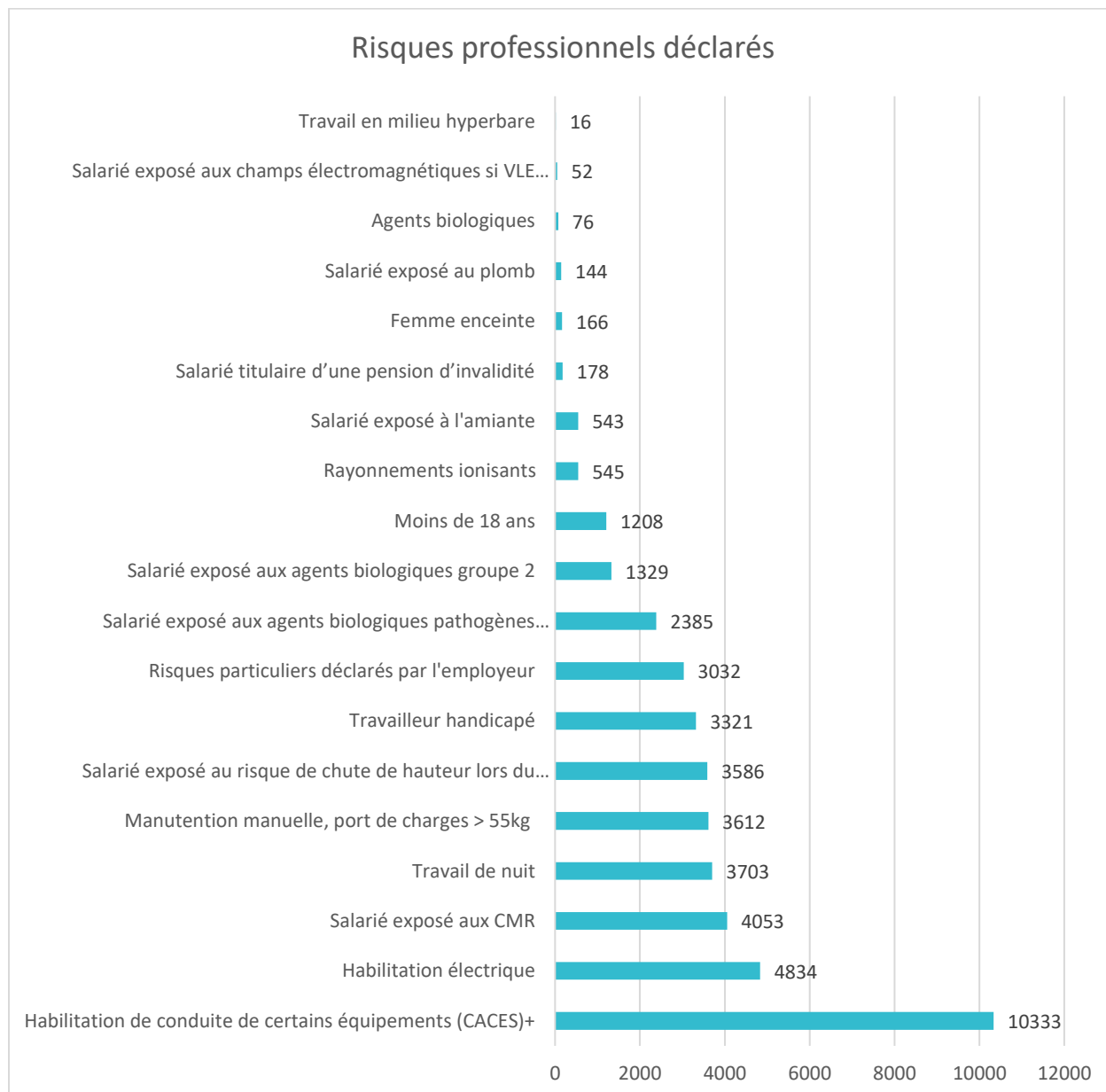
4.3.2. Répartition des effectifs par secteurs d'activités



4.3.3. Risques professionnels particuliers déclarés par les entreprises

Chaque début d'année, ou lors de l'adhésion à notre Association, les entreprises sont invitées à déclarer les risques professionnels auxquels sont soumis leurs salariés.

On notera sur les deux dernières années, une augmentation très significative du nombre de déclarations de risques professionnels par les employeurs, passant ainsi de 30 448 en 2022 à 38 083 en 2023 (soit + 25 %) puis enfin à 43 122 (+ 13 %) en 2024.



5. Détail des activités en 2024

5.1. Suivi individuel de l'état de santé des salariés

Les salariés sont suivis par un professionnel de santé, dès l'embauche puis périodiquement en fonction de leur catégorie : Suivi Individuel (SI), Suivi Individuel Adapté (SIA), Suivi Individuel Renforcé (SIR).



L'objectif de ce suivi est double :

- Surveiller l'état de santé des salariés
- Informer et conseiller les salariés sur les risques et les moyens de prévention liés à leur poste de travail

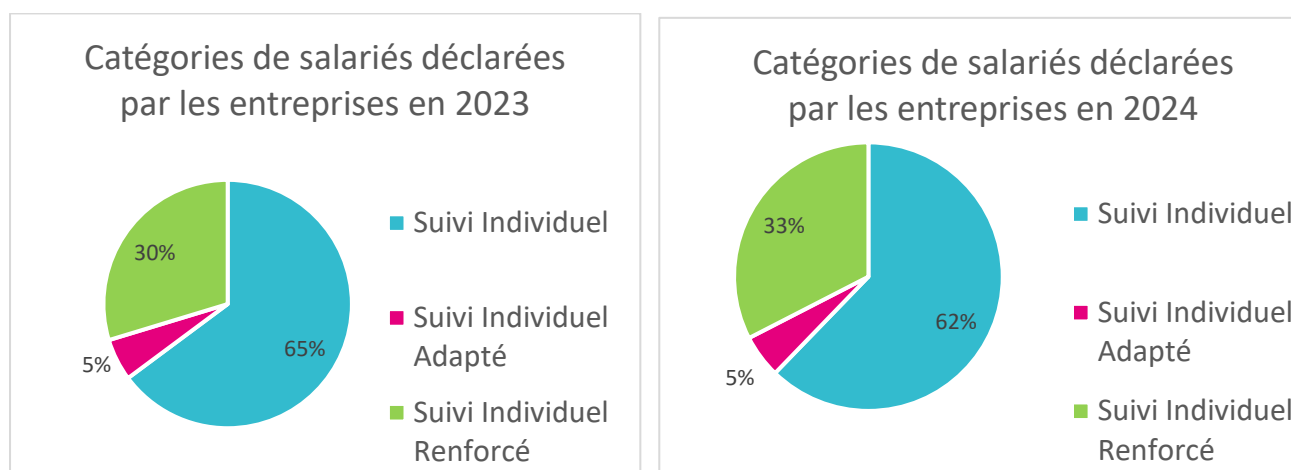
TABLEAU DE SYNTHÈSE DES TYPES DE SUIVIS

SALARIÉ	CAS GÉNÉRAL : SUIVI INDIVIDUEL SIMPLE	SUIVI INDIVIDUEL ADAPTÉ			SUIVI INDIVIDUEL RENFORCÉ
		– Moins de 18 ans – Agents biologiques groupe 2 – Champs électromagnétiques – Salariés de nuit	– Femme enceinte, venant d'accoucher et/ou allaitante	– Titulaires de pension d'invalidité – Salariés handicapés	– Amiante – Plomb – Agents CMR (Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique) – Agents biologiques groupes 3 et 4 – Rayonnements ionisants – Risque hyperbare – Chute de hauteur lors des opérations de montage et démontage d'échafaudages – Moins de 18 ans affectés à des travaux réglementés – Poste à aptitude spécifique – Selon évaluation de l'employeur et du médecin concerné ou du CSE
VU QUAND	Dans les 3 mois qui suivent l'affectation au poste	Avant affectation au poste	Sans délai		Avant affectation au poste
VU PAR	Professionnel de santé au travail *	Professionnel de santé au travail * selon le protocole de l'équipe pluridisciplinaire	Médecin du travail		Médecin du travail (Embauche et périodique) Professionnel de santé au travail * (intermédiaire)
DÉLIVRANCE D'UNE	Attestation de suivi	Attestation de suivi			Avis d'aptitude (Embauche et périodique) Attestation de suivi (intermédiaire)
TYPE DE SUIVI	SI	SIA			SIR
PÉRIODICITÉ MAXIMALE DES VISITES	5 ans	3 ans	/	3 ans	4 ans sous réserve de la visite intermédiaire à 2 ans et sous réserve des dispositions réglementaires plus contraignantes propres à certains risques

* Professionnel de santé au travail = Médecin du travail ou Infirmier(e) en santé au travail ou Interne en santé au travail

5.1.1. Les types de suivi

En fonction des risques professionnels déclarés pour chaque salarié, il en découle pour chacun d'eux un type de suivi, dont la répartition est la suivante :

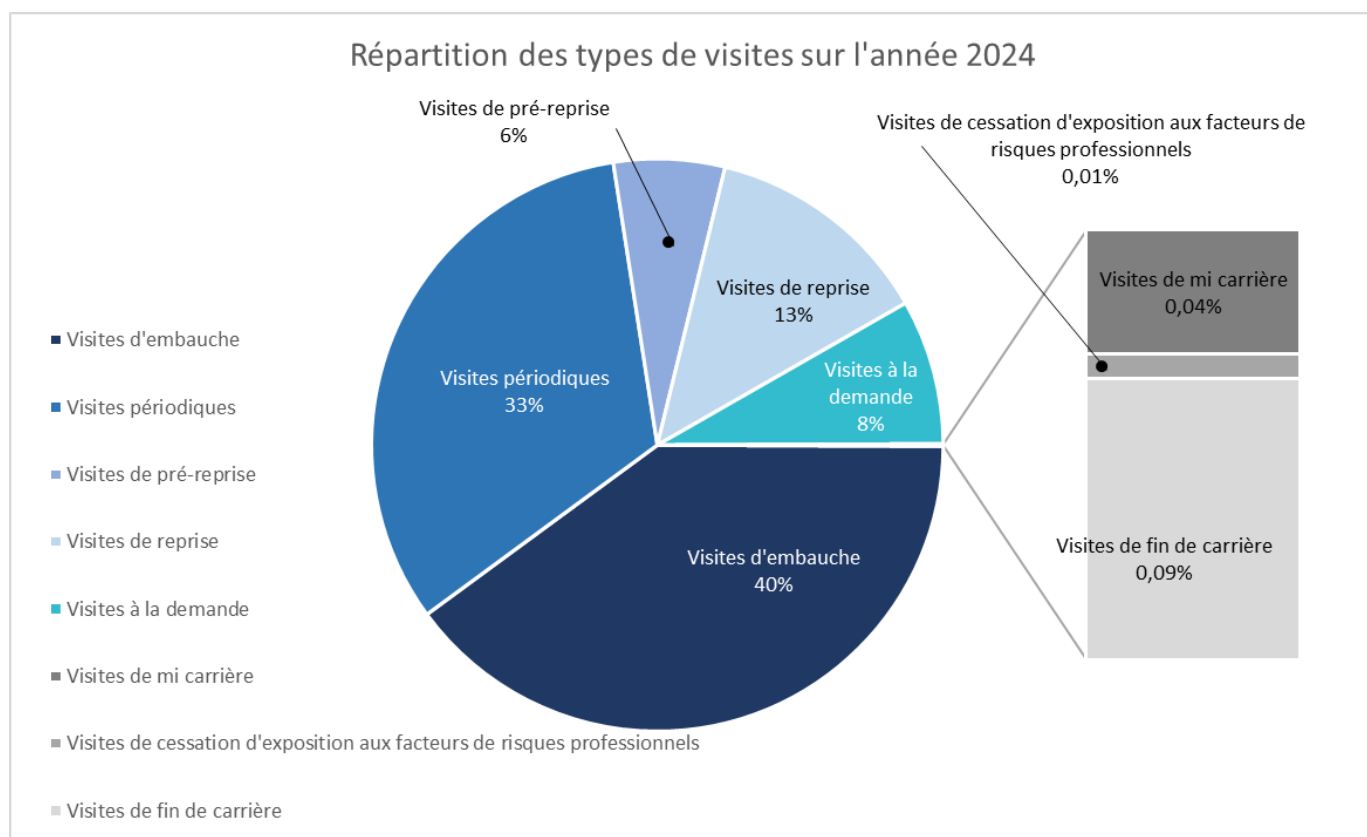


Au-delà de cette classification, la périodicité des visites reste à l'appréciation du médecin du travail, qui peut réduire cette dernière en fonction de l'état de santé du salarié et de sa connaissance de l'entreprise.

5.1.2. Suivi des salariés : cas général

Les équipes médicales ont réalisé **39 760** visites et/ou entretiens infirmiers en 2024, qui se répartissent de la façon suivante :

	Médecin	Infirmier(e)	TOTAL
Visites d'embauche	9 670	6 178	15 848
VIP (Embauche)	5 229	6 178	11 407
Examen Médical d'Aptitude (Embauche)	4 441		4 441
Visites périodiques	7 798	5 166	12 964
VIP et visites intermédiaires (Périodique)	3 425	5 166	8 591
Examen Médical d'Aptitude (Périodique)	4 373		4 373
Visites de pré-reprise	2 499		2 499
Visites de reprise	5 049		5 049
Visites de reprise infirmier après maternité		90	90
Visites à la demande	3 249	9	3 258
Occ. demande salarié	1 212	3	1 215
Occ. demande employeur	970	1	971
Occ. demande M.T.	1 029	3	1 032
Occ. autres	38	2	40
Visites de mi carrière	13	2	15
Visites de cessation d'exposition aux facteurs de risques professionnels	3		3
Visites de fin de carrière	34		34
Total	28 315	11 445	39 760



5.1.3. Suivi des salariés : cas particulier des saisonniers

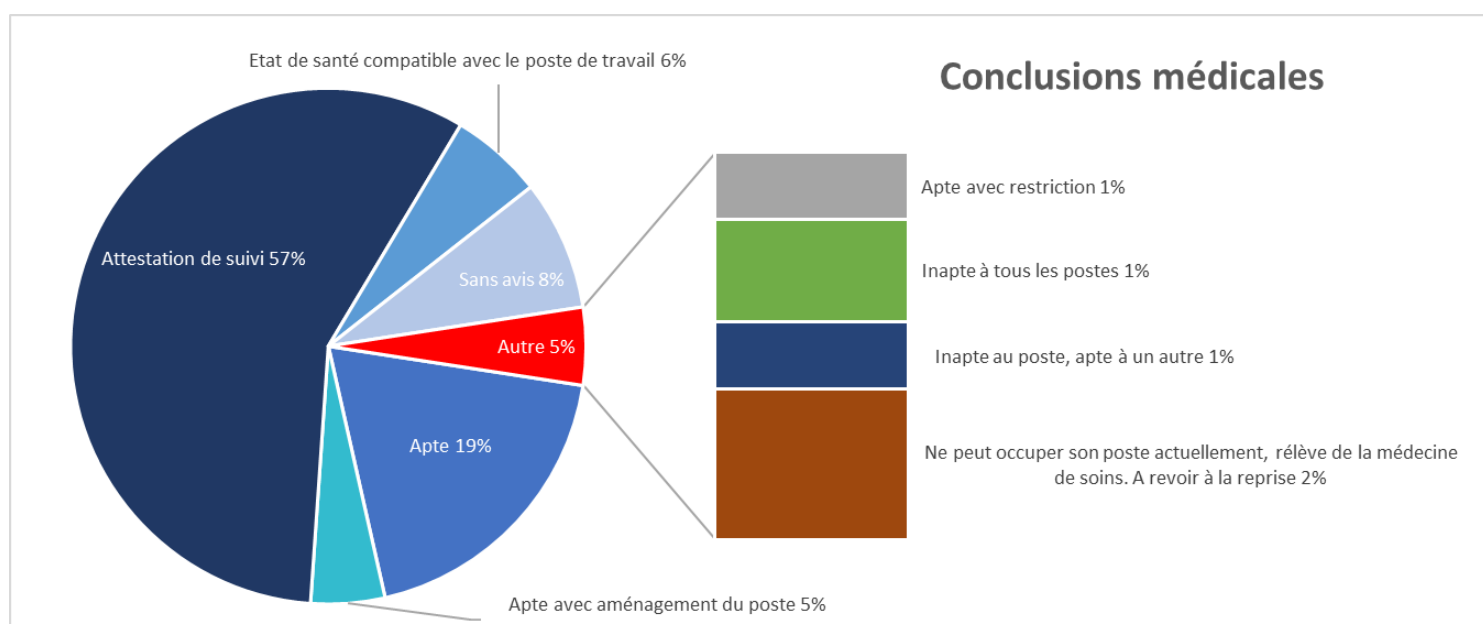
Le suivi des saisonniers est fonction de la catégorie du salarié et de la durée de son contrat. Ainsi, un saisonnier dont le contrat est supérieur à 45 jours et dont la catégorie relève d'une surveillance individuelle renforcée (SIR), doit être vu en visite. Dans les autres cas, il participera à une action de formation et de prévention.

En 2024, le traitement des saisonniers a été le suivant :

- 239 saisonniers ont été vus en visite pour le compte de 109 adhérents.
- 3 591 saisonniers ont participé à une action de formation et de prévention pour le compte de 601 adhérents.

5.1.4. Les conclusions médicales

Conclusions (Hors intérimaires)	Nombre visites	%
Apte	7 051	19 %
Apte avec aménagement du poste	1 721	5 %
Apte avec restriction	310	1 %
Attestation de suivi	21 307	57 %
Etat de santé compatible avec le poste de travail	2 155	6 %
Inapte à tous les postes	479	1 %
Inapte au poste, apte à un autre	317	1 %
Ne peut occuper son poste actuellement, relève de la médecine de soins. A revoir à la reprise	701	2 %
Sans avis	3 024	8 %
TOTAL	37 065	100%



5.2. Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)

La loi du 02 août 2021 a introduit l'obligation pour les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI), de posséder, en interne, une Cellule Pluridisciplinaire de Prévention de la Désinsertion Professionnelle.



Cette cellule (CP PDP) est chargée :

- De proposer des actions de sensibilisation
- D'identifier les situations individuelles
- De proposer, en lien avec l'employeur et le travailleur, des mesures individuelles
- De participer à l'accompagnement du travailleur éligible au bénéfice des actions PDP

Pour autant, le maintien en emploi des salariés est depuis toujours une préoccupation première pour les professionnels de santé et en particulier pour les médecins du travail. Aussi, indépendamment des actions menées en interne par nos équipes, nos professionnels participent depuis très longtemps à des réunions partenariales bimestrielles, réunissant plusieurs acteurs tels que :

- Médecins conseils
- Cellule de prévention de la désinsertion de l'assurance maladie
- CARSAT
- CAP Emploi
- MDPH
- Centres de rééducation fonctionnelle locaux
- Etc.

Quelques chiffres de l'année 2024 donnent un aperçu de certaines actions qui entrent dans le cadre de la PDP :

Actions dans le cadre de la PDP	2023	2024
Nombre de propositions d'aménagement de poste	3 322	3 553
Nombre de salariés vus par l'assistante sociale	94	165
Nombre de salariés vus par la psychologue du travail	175	211
Visites de pré reprise à l'initiative du médecin conseil	183	161
Visites de pré reprise à l'initiative du médecin du travail	NR*	43
Visites de pré reprise à l'initiative du médecin traitant	148	175
Visites de pré reprise à l'initiative du salarié	NR*	2 120
Orientations vers le Cap Emploi/ MDPH/MDA	25	85
Orientation vers un service social extérieur au Service	12	56
Situations étudiées en réunion partenariale	48	37

*NR : Non renseigné

5.3. Actions en milieu de travail

5.3.1. Fiches d'Entreprises

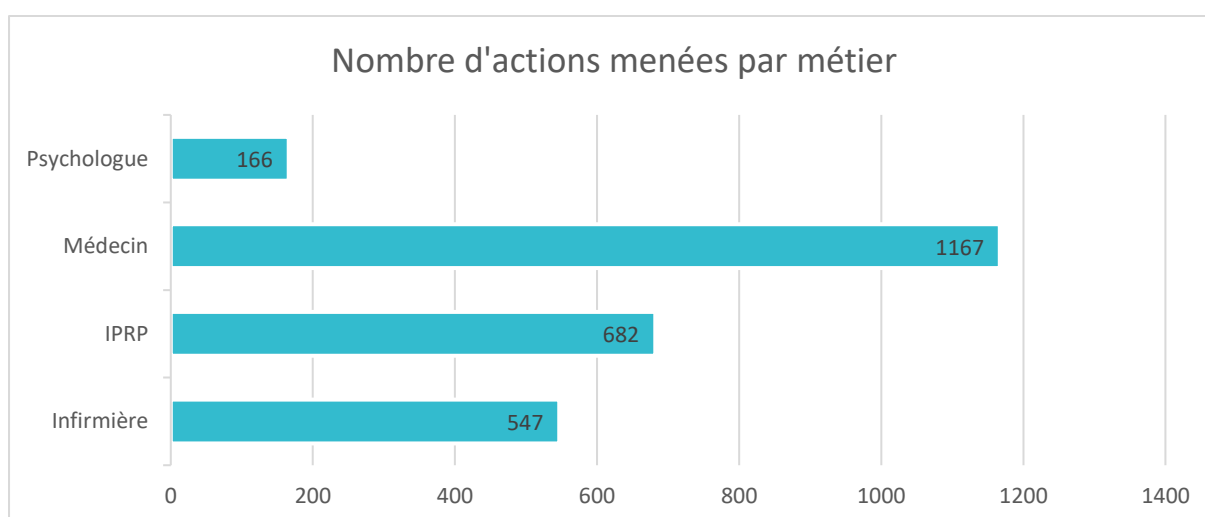
Au cours de cet exercice, ce sont :

- **646** fiches d'entreprises réalisées ou mises à jour
- **3 677** entreprises couvertes par une fiche d'entreprise (≈ 30 %)



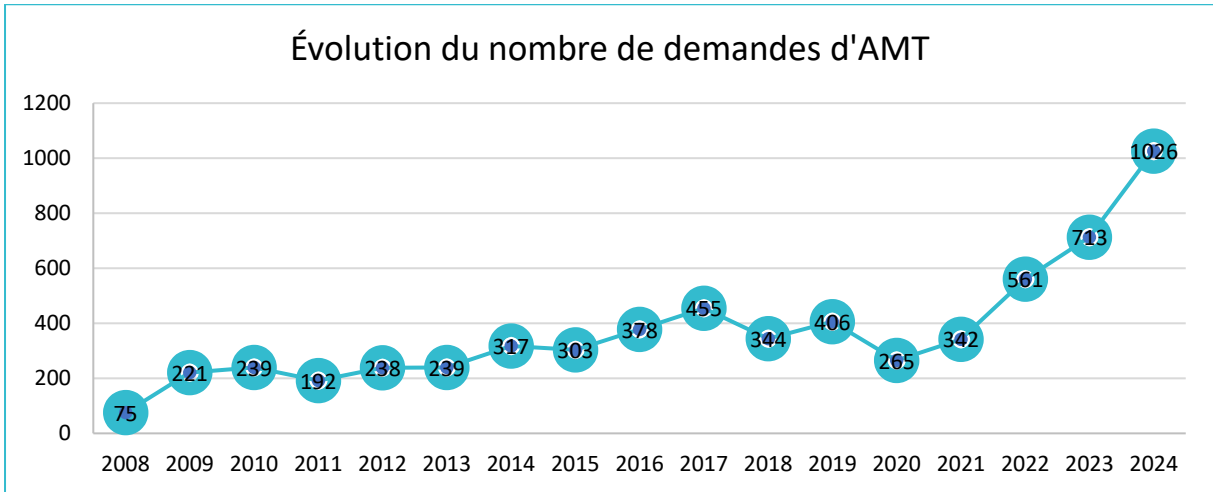
5.3.2. Actions réalisées par l'équipe pluridisciplinaire

Action réalisées	Nombre d'actions menées	Nombre d'entreprises bénéficiaires
Actions collectives (CPOM/Projet de service/DREETS/CARSAT/...)	4	5
Actions sur le thème des RPS	164	124
Aide au document unique	39	36
Assistante Sociale Entretien	165	99
Autres (rédaction Rapport, veille documentaire, ...)	81	78
Conseil et sensibilisation	93	85
Etude ergonomique de poste(s)/unités de travail	130	109
Etudes de Poste	413	315
Evaluation du risque chimique	79	65
Fiches d'entreprise	618	568
Formation Saison	231	851
Formations et sensibilisations en Entreprise	57	35
Métrologie	30	16
Participation à un rendez-vous liaison	12	12
Réunions/Rdv en entreprise	611	362
Au global 2 562 actions ont été menées au bénéfice de 2 014 adhérents		

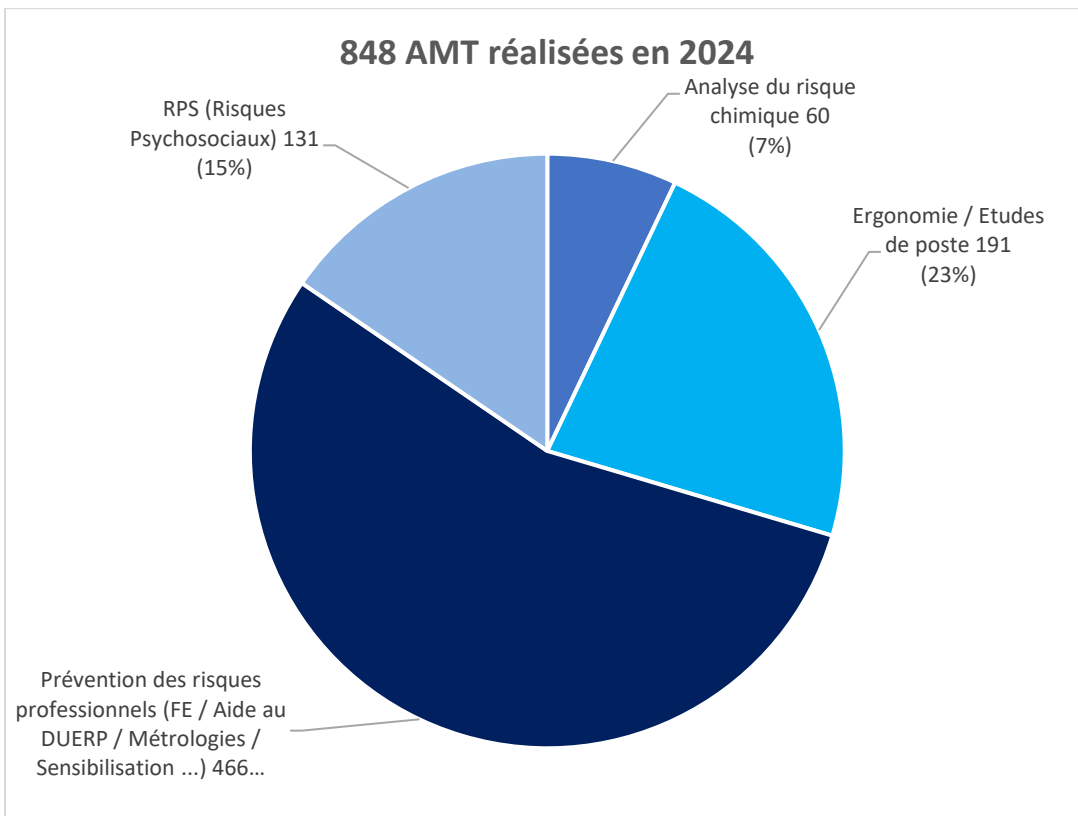


5.3.3. Focus sur les actions menées par le pôle IPRP

Sur l'année 2024, la progression du nombre de demandes d'Actions en Milieu de Travail (AMT) formulées par les médecins se poursuit :

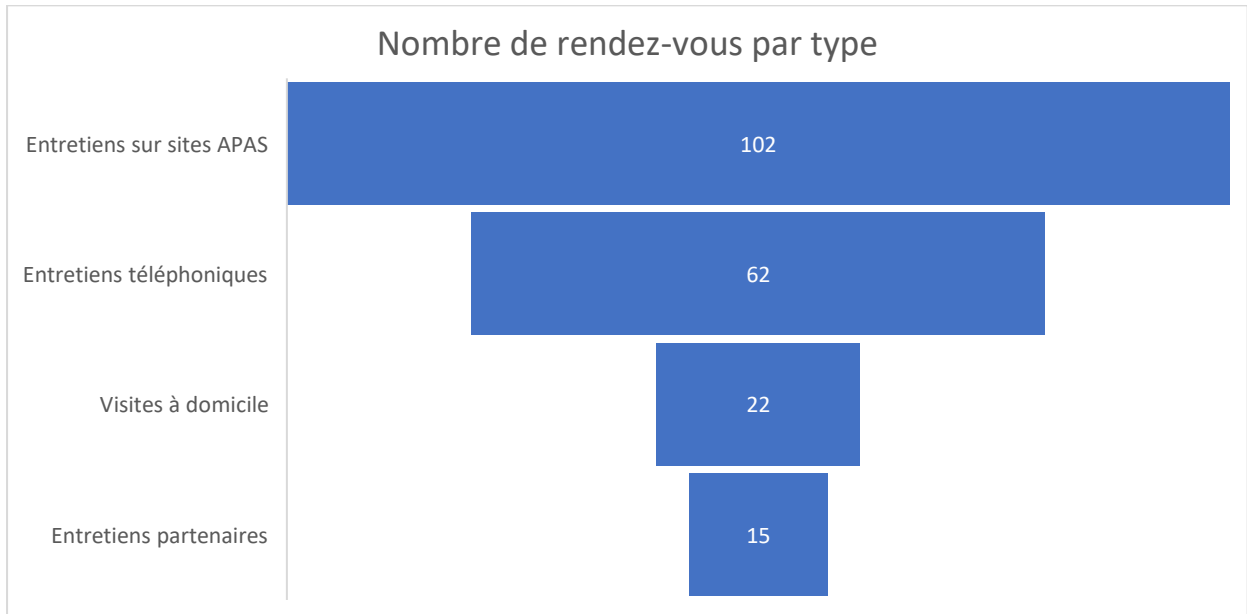


Ce sont en tout 848 AMT qui ont été réalisées par le pôle IPRP :

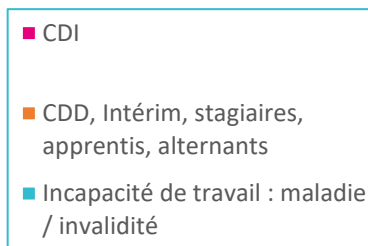
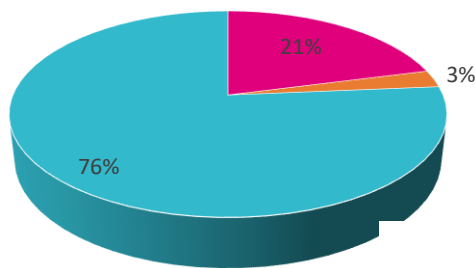


5.3.4. Activité de l'assistante sociale en santé au travail

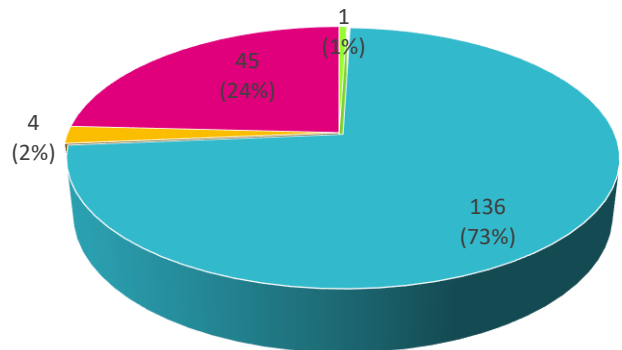
En 2024, 201 rendez-vous ont été réalisés par l'assistante sociale dans le cadre de son activité :



186 entretiens réalisés par l'assistante sociale



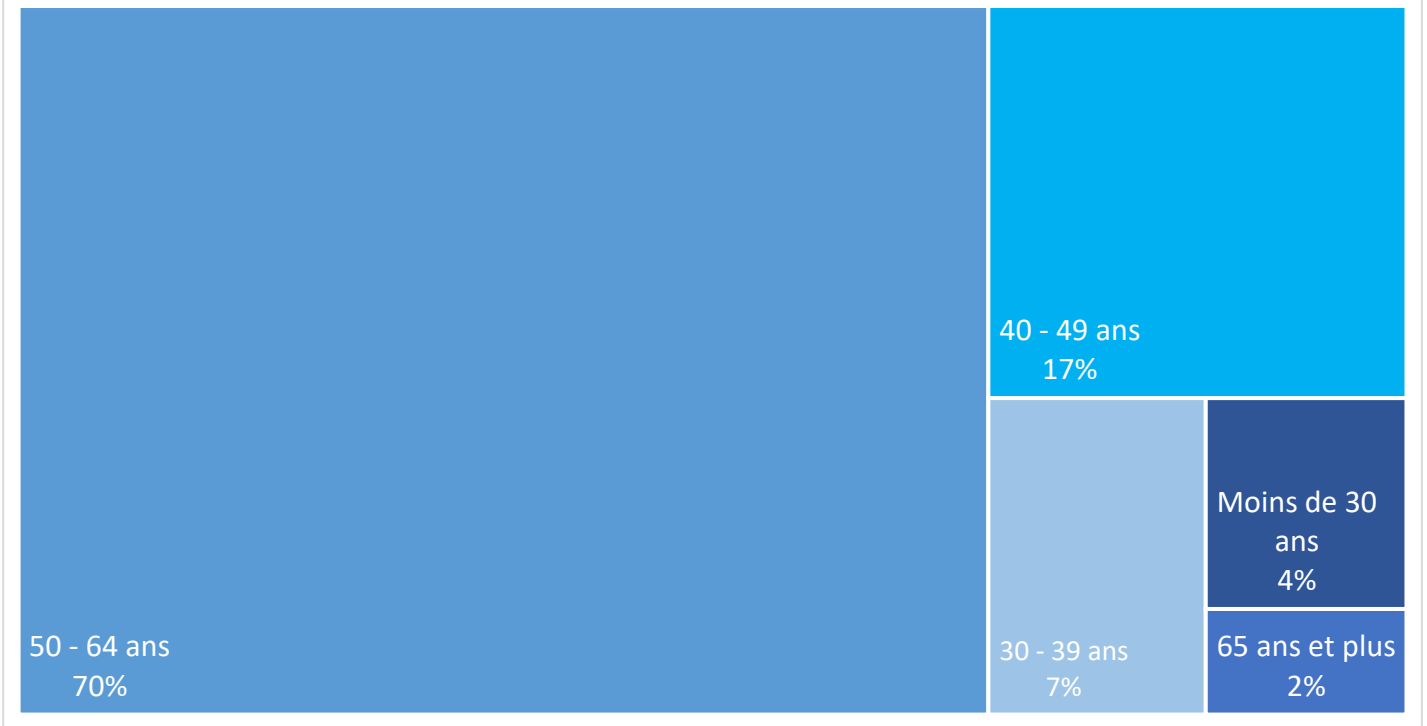
Catégories socioprofessionnelles des salariés suivis par l'assistante sociale



Catégories Socioprofessionnelles :

■ Cadres ■ Employés ■ TAM ■ Ouvriers

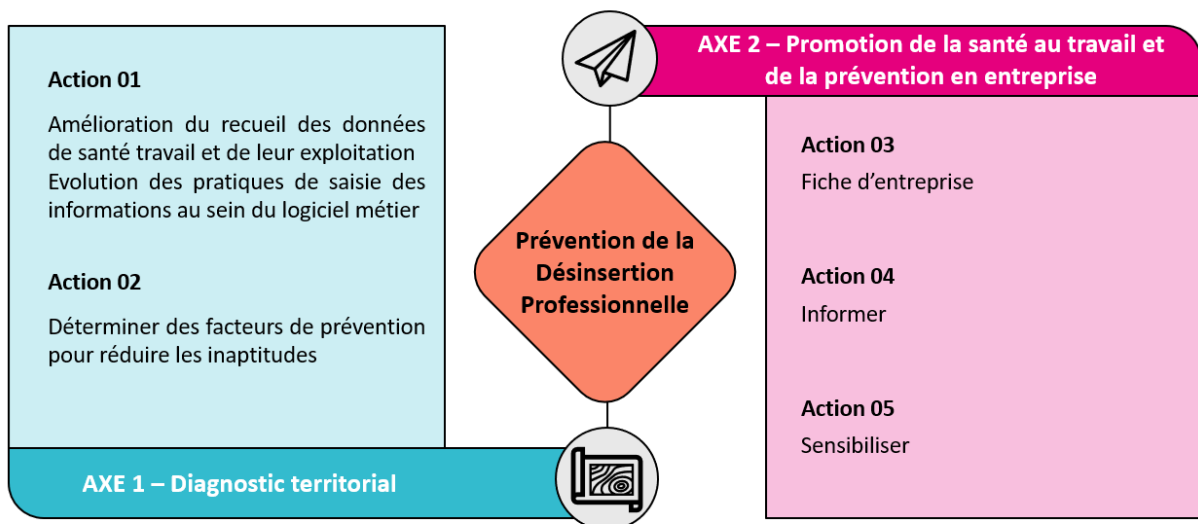
% de salariés suivis par l'assistante sociale par tranches d'âges



6. Projet de Service

6.1. Etat d'avancement du Projet de Service

L'APAS 17 dispose d'un Projet de Service pluriannuel allant de 2024 à 2028. Les axes et actions retenus sont les suivants :



6.1.1. Action n°01

Les objectifs de cette action sont multiples :

- Améliorer les connaissances en matière de santé au travail à différentes échelles (équipes médicales, secteurs géographiques, secteurs d'activité, service, ...)
- Améliorer la qualité du DMST conformément aux recommandations HAS 2009
- Améliorer la qualité des données concernant les AMT
- Faciliter l'exploitation des informations contenues dans les DMST et les AMT par l'ensemble des équipes via un référentiel commun.
- Faciliter l'intégration des nouveaux collaborateurs du service
- Répondre aux objectifs de la certification du service dans ce domaine

A ce jour, le groupe de travail finalise un « Guide de la saisie minimale commune » à avoir dans notre logiciel métier.

Les indicateurs de résultats sont les suivants :

- Capacité à répondre aux enquêtes statistiques = Oui
- Certification = audit du niveau 1 réalisé en avril 2025, en attente de la décision finale
- Indicateurs d'encodage sur le logiciel métier = En cours
- Remontées et ressenti des acteurs de terrain (contraintes pratiques et faisabilité) = En cours, sera déployé auprès des équipes dans les prochains mois

6.1.2. Action n°02

Les objectifs de cette action sont multiples :

- Préciser le diagnostic de 1er niveau au travers de questionnaires ciblés sur les facteurs de risque et les populations prépondérantes.
- Analyser les retours pour proposer des actions de prévention adaptées.
- En finalité, réduire le nombre d'inaptitudes.
- A ce jour, le groupe de travail finalise un « Guide de la saisie minimale commune » à avoir dans notre logiciel métier.

A ce jour, des questionnaires ont été distribués auprès des entreprises ciblées par le groupe de travail. Il reste à centraliser les réponses puis à les analyser afin de mettre en place des actions de prévention adaptées.

Les indicateurs de résultats sont les suivants :

- % de participation aux questionnaires
 - La phase de recueil des questionnaires est terminée et son analyse prévue en juin 2025.
- Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'une action de prévention
 - Les mesures de prévention découlant des questionnaires seront établies à partir de juin 2025, pour actions en 2026.
- Nombre d'inaptitudes dans les secteurs concernés ayant bénéficiés d'action de prévention sur 1 an, pour la durée de ce projet de Service
 - Il sera possible de répondre à cet indicateur fin 2026.

6.1.3. Action n°03

L'objectif de cette action est le suivant : répondre à nos obligations réglementaires en établissant le repérage des risques professionnels pour chaque entreprise adhérente.

Le groupe de travail a permis la mise en place des éléments suivants :

- Recrutement de conseillers en prévention dédiés à la réalisation des FE
- Rédaction d'une procédure pour le Service qui encadre la création et la mise à jour des FE
- Création de modèles types par secteurs d'activité

Les indicateurs de résultats sont les suivants :

- Nombre de FE réalisées par secteur médical :
 - Secteur LA ROCHELLE : **733** FE, soit **29 %** des établissements présents sur le secteur.
 - Secteur OLERON/MARENNES/LA TREMBLADE : **313** FE, soit **20 %** des établissements présents sur le secteur.
 - Secteur ROCHEFORT/TONNAY-CHARENTE : **946** FE, soit **48 %** des établissements présents sur le secteur.
 - Secteur ROYAN : **663** FE, soit **28 %** des établissements présents sur le secteur.
 - Secteur SAINTES/MONTENDRE : **707** FE, soit **30 %** des établissements présents sur le secteur.
 - Secteur ST JEAN D'Y/SURGERES : **320** FE, soit **25 %** des établissements présents sur le secteur.
- Nombre de FE faites pour les nouveaux adhérents dans le délai d'un an :
 - En 2024, **66** FE ont été réalisées dans l'année pour de nouveaux adhérents.
- Nombre de FE faites hors nouveaux adhérents et hors mises à jour :
 - Il existe **3 493** FE pour les entreprises adhérentes depuis plus d'un an.
- Par effectif <11, 11-49, 50 et plus :
 - Adhérents ayant un effectif < 11 salariés : **2 517** FE
 - Adhérents ayant un effectif compris entre 11 et 49 salariés : **927** FE
 - Adhérents ayant un effectif supérieur à 49 salariés : **238** FE
- Evaluation qualitative de l'adéquation ressources /objectifs attendus : ce point reste à débattre avec la CMT.

6.1.4. Action n°04

Les objectifs de cette action sont multiples :

- Informer les employeurs ou leur représentant des outils mis en place dans le cadre la prévention des risques professionnels
- Harmonisation des pratiques en interne

Cette action est principalement réalisée au travers du développement du site internet et de la page LinkedIn de l'APAS 17.

Une journée portes ouvertes a eu lieu en mars 2024 avec un bilan très satisfaisant pour une première édition :

- **60** participants
- Niveau de satisfaction générale : **4.61 / 5**
- **94%** sont satisfaits et très satisfaits de l'accueil général et de la disponibilité des équipes
- **97%** sont satisfaits et très satisfaits du contenu de la journée et du lieu
- **81%** ont trouvé les informations qu'ils recherchaient
- **19%** ont trouvé plus que ce qu'ils recherchaient

Les indicateurs de résultats sont les suivants pour l'année 2024 :

- Nombre de vue du site internet = **95 294** visites
- Nombre d'inscrit aux modules offre de service = **12** sur 3 ateliers
- Nombre de demandes d'inscription = **191** inscriptions aux ateliers et webinaires
- Questionnaire de satisfaction/module de sensibilisation = **34%** de répondants avec une note moyenne de **8,38/10**
- Nombre de nouvelles entreprises adhérentes/nombre de nouvelles entreprises contactées/nombres d'entreprises visitées :
 - Sur les **1 016** nouveaux adhérents en 2024, **115** ont bénéficié d'au moins une AMT.

6.1.5. Action n°05

Les objectifs de cette action sont multiples :

- Optimiser et dynamiser l'activité pour mieux répondre à la demande
- Améliorer la visibilité et la compréhension des messages de prévention

De nouveaux ateliers ont été construits sur l'année 2024, dont certains sont en cours de finalisation :

- Prévenir les violences au travail
- QVCT (Qualité de Vie et des Conditions de Travail)
- Escape game sur les TMS (Troubles Musculo Squelettiques)
- Document unique (sera déployé en 2025)

Les indicateurs de résultats sont les suivants :

- Nombre de vue du site internet = **95 294** visites
- Nombre effectif de participants = **191** inscriptions aux ateliers et webinaires

Questionnaire de satisfaction/module de sensibilisation = **34%** de répondants avec une note moyenne de **8,38/10**

7. Éléments importants de l'année 2024

7.1. Vie juridique

7.1.1. Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni à trois reprises durant l'année, le 25 mars, le 21 mai et le 09 décembre 2024, afin notamment, de délibérer sur les points suivants :

- Rapport d'activité 2023 de l'Association

- Approbation des comptes au 31 décembre 2023
- Budget 2024
- Approbation de la grille tarifaire 2025
- Modification du Règlement intérieur de l'APAS
- Divers recrutements au sein de l'équipe pluridisciplinaire
- Validation du Projet de Service 2024-2028.

La liste des administrateurs et son bureau est accessible sur notre site internet : www.apas17.com

7.1.2. La Commission de Contrôle

La Commission de Contrôle s'est réunie à trois reprises durant l'année, le 25 mars, le 21 mai et le 09 décembre 2024. Elle s'est prononcée sur les mêmes sujets que le Conseil d'Administration.

La liste des membres de cette Commission et son bureau est accessible sur notre site internet : www.apas17.com


7.2. Commentaires généraux sur le patrimoine et l'immobilier


On notera en 2024 le démarrage des travaux de construction du futur centre médical sur la commune de Saint-Jean d'Angély. Ce projet d'une surface de 230 m² viendra en remplacement du local actuellement loué et devrait être livré en septembre 2025.

On peut noter également le changement de centre médical sur la commune d'Aytré. Les travaux significatifs d'aménagement ont débuté en 2024 pour se terminer fin janvier 2025. L'APAS a en projet l'achat de ce local.

7.3. Les groupes de travail et projets en cours

Au cours de l'année plusieurs groupes de travail ont poursuivi leurs travaux, afin d'améliorer le service rendu et d'apporter toujours plus d'informations à nos adhérents et leurs salariés.

 Référents groupe de travail
Fiche d'entreprise
▪ Descoutures Carole
Site internet
▪ Fougeron Manon
Thesaurus
▪ Dr Bruel
Déploiement uEgar
▪ Troussard Vincent
Ateliers de sensibilisation
▪ Blandin Emilie

 Référent projet
Démarche qualité
▪ Fougeron Manon

Prévention / Inaptitudes
▪ Dr Dupuy

D'autre part, dans le cadre du quatrième Plan Régional Santé Travail (PRST4), l'APAS 17 participe à plusieurs groupes de travail, à savoir :

- Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
- Le risque routier
- Les troubles musculo squelettiques (TMS)
- La Prévention de la Désinsertion Professionnelle
- Risques liés à la silice
- Les nanotechnologies
- Les Risques Psycho-Sociaux (RPS)
- Groupe " Diagnostic territorial"

Enfin, les IPRP du Service se sont regroupés avec ceux du territoire Poitou-Charentes à travers l'Association A.P.S.T Poitou-Charentes. Ils ont ainsi créé des groupes de travail par discipline, soit trois groupes :

- Toxicologie et chimie
- Évaluation des risques professionnels et métrologie
- Ergo / Psycho

Ces différents groupes de travail se réunissent afin d'échanger sur leurs pratiques et mener des travaux en commun.

8. Enregistrement du document

Date de diffusion : 26/09/2025

Référence : DT P1 05 V02 092025

Version	Rédacteur(s)	Vérificateur	Approbateur(s)
1	Directeur du SPSTI	Ingénieure Qualité	CMT (13/06/2024)
	▪ Approbation du rapport annuel d'activité 2023		
2	Directeur du SPSTI	Directeur du SPSTI	CMT (23/09/2025)
	▪ Approbation du rapport annuel d'activité 2024		

Accès : APAS 17 Public Restreint

Objet : Rapport annuel d'activité du Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises APAS 17



APAS

CHARENTE-MARITIME

PARTENAIRE DE LA SANTÉ AU TRAVAIL